

GROUPE DE TRAVAIL Géo-Informations pour la Mer et le Littoral - GIMEL & CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE - CNIG

LE GIMEL : UNE INITIATIVE DGALN DATANT DE 2012 ET REPRISE PAR LA DML

Dès 2012, la DGALN (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature) avait animé un groupe de travail GIMEL. L'animation a basculé avec la création de la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) au MEEM. Le secrétariat était assuré par le CEREMA (Direction territoriale Normandie Centre) dans le cadre du programme d'activités du Pôle de Compétence et d'Innovation « Politiques, aménagement et préservation du littoral ».

A L'ORIGINE DU GIMEL, DES CONSTATS D'HETEROGENEITE ET DE DIFFICULTE D'ACCES

Certaines données nécessaires à la réalisation d'études étaient difficilement disponibles et accessibles par la sphère publique (services de l'État comme collectivités territoriales). Ces difficultés pouvaient provenir du fait que les données étaient inexistantes, parcellaires, hétérogènes, obsolètes voire inadaptées ou bien difficilement mises à disposition par leur gestionnaire. De plus lorsqu'elles existaient, et en l'absence de standards clairement établis, elles pouvaient être hétérogènes et donc difficilement comparables ou « agrégeables ». Il arrivait par ailleurs que leur échange ou mise à disposition soit rendu difficile du fait de l'absence de métadonnées (date de production, échelle, producteur, définition de la donnée...), ou que les droits de diffusion soient restrictifs ou inexistantes.

L'AMBITION INITIALE ET LES RESULTATS DES TRAVAUX 2012 – 2015 DU GIMEL

L'objectif principal ayant motivé la création du groupe de travail GIMEL était la constitution d'un référentiel de géo-informations (y compris par l'acquisition de nouveaux jeux de données) permettant d'améliorer les conditions de mise en œuvre des politiques publiques en milieu marin ou littoral. Les travaux réalisés entre 2012 et 2015 ont mis en avant la nécessité de disposer de ce référentiel. Il permettrait d'une part d'économiser un temps précieux dans la recherche de données et d'autre part de s'assurer de la fiabilité des données mobilisées par les différents acteurs de la mer et du littoral. De plus, ce socle de données de référence pourrait également permettre de faciliter les échanges entre pays étrangers, et servirait de base aux nombreux travaux engagés dans les différentes applications des directives européennes relatives à la mer et au littoral.

PARALLELEMENT, LA REFONDATION DU CNIG PAR INSPIRE

Le conseil national de l'information géographique (CNIG), a été refondé par décret du 31 janvier 2011, il constitue la structure de coordination nationale prévue aux articles 18 et 19.2 de la directive INSPIRE publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 14 mars 2007. Son fonctionnement a véritablement pris un « régime de croisière » à l'automne 2013. La directive européenne INSPIRE, qui promeut le partage des données géographiques, a relancé le nouveau CNIG.

LE CNIG : UNE REPRESENTATIVITE LARGE ET UNE GOUVERNANCE PARTAGEE

La force du CNIG est qu'il constitue un cadre neutre et multilatéral, œuvrant en toute transparence, reconnu de fait par l'Etat. Il regroupe des représentants de ministères, d'établissements publics, de collectivités territoriales, et des professionnels des métiers de l'information géographique. La présidence du CNIG a été confiée à un parlementaire, le sénateur Roland COURTEAU. Le secrétariat permanent est assuré par le point de contact INSPIRE. Le CNIG bénéficie de l'expertise et des moyens de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Par ailleurs, près de 700 bénévoles participent à des groupes de travail souvent animés par des experts d'opérateurs comme le CEREMA, la COVADIS, l'IGN ou AFIGEO.

DES PREMIERS CHANTIERS « INSPIRE » AUX GEO-STANDARDS NATIONAUX DU CNIG

Les travaux du CNIG se sont traduits dès 2012 par la publication des premiers guides INSPIRE de recommandations : « saisie de gestion des catalogues de métadonnées », « saisie des éléments de métadonnées », « services de recherche », « services de visualisation », « services de téléchargement »... Parallèlement des géo-standards nationaux ("plan locaux d'urbanisme" dont la dernière édition date d'octobre 2014, "occupation du sol à grande échelle" publié en décembre 2014, "PCRS" validé en juin 2015 grâce à l'animation d'AFIGEO ...) ont également vu le jour. Ces géo-standards, recommandés à tous (services de l'Etat, collectivités, entreprises...), complètent la gamme des géo-standards de la COVADIS (commission de validation des données pour une information spatialisée).

LE CNIG STRUCTURE NATURELLE DE RATTACHEMENT DU GIMEL

Afin de relancer les activités du GIMEL, et de lui donner une portée plus officielle et reconnue, certains de ses membres fondateurs ont souhaité l'intégrer à la commission données du CNIG. L'idée principale était de rapprocher les besoins des utilisateurs des producteurs de données, et de faire en sorte que des référentiels géographiques émergent tout en favorisant des processus de géo-standardisation, afin de faciliter les échanges entre toutes les parties. La commission données du CNIG réunie le 1^{er} juillet 2016 a entériné le rattachement du GIMEL.